



BTSA PA- Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Productions Animales

2 options : Bovin lait ou Elevage équin et valorisation des jeunes chevaux

Public concerné :

- ✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

Le recrutement est réservé en priorité aux :

- ✓ Titulaires de certaines sections du baccalauréat professionnel, technologique ou général.
- ✓ Titulaires de tout autre BAC de l'Éducation Nationale après avis de l'équipe pédagogique.

Prérequis :

- ✓ Avoir candidaté sur Parcoursup ;
- ✓ **Pour l'option Elevage équin, un niveau galop 5 est recommandé.**

Objectifs de la formation :

Le technicien supérieur doit être en mesure de répondre à une demande d'appui technique exprimée par un tiers dans le domaine de la production animale. Il doit être capable de participer à la collecte et aux traitements des informations pour l'élaboration de références technico-économiques nécessaires à la conduite d'une production ou de conseil. Il peut par ailleurs assurer la conduite d'un système de productions animales.

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) Productions Animales est attribué à l'issue d'un Contrôle Continu réalisé durant les deux années de formation en centre et en entreprise, et d'un examen final comprenant des épreuves écrites et orales :

- ✓ Technique d'expression (écrit).
- ✓ Zootechnie (écrit).
- ✓ Rapport de stage (écrit et oral).
- ✓ Présentation de fiches d'activités professionnelles (SPS).
- ✓ 50% de la note d'examen en contrôle continu et 50% en épreuves terminales.



Formation par
apprentissage

agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Formation accessible à tous
publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faire@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

Programme de formation : BTS PA

C1	S'exprimer, communiquer et comprendre le monde	250h00
C2	Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels	100h00
C3	Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser	80h00
C4	Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données	130h00
C5	Agir individuellement et collectivement à partir d'une analyse de la filière et de son évolution	150h00
C6	Proposer les caractéristiques d'un système d'élevage au sein d'un territoire dans une perspective de durabilité	
C7	Participer au pilotage de l'exploitation d'élevage	130h00
C8	Déterminer des orientations à partir de l'analyse d'un contexte global	
C9	Conduire un processus d'élevage dans le respect de la réglementation relative à la santé, à la sécurité, au bien être animal et à la protection de l'environnement	490h00
C10	Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en productions animales pour faire face à des situations professionnelles : module installation ou apiculture	80h00
Reprise du vécu en entreprise		40h00
Rapport		20h00
Accompagnement au projet personnel et professionnel		30h00
TOTAL		1400h0



BTSA PA- Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Productions Animales

2 options : Bovin lait ou Elevage équin et valorisation des jeunes chevaux



Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

Les bases scientifiques et techniques doivent également permettre d'acquérir ultérieurement une spécialisation par une formation complémentaire.

Métier préparé :

Le titulaire du BTSA Productions Animales peut exercer son activité dans le conseil, l'élaboration de références technico-économiques, la conduite d'un système de production spécialisé ou dans le technico-commercial.

Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2022	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BTSA PA	31	85%	6%	70%

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Rémunération et financement :

Rémunération						
Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 ^{er} janvier 2023						
Salaire d'un apprenti en 2023	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	461,51€	43% SMIC	734,99€	53% SMIC	905,92€
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	666,52€	51% SMIC	871,73€	61% SMIC	1 042,66€
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	940,10€	67% SMIC	1 145,22€	78% SMIC	1 333,24€
Salaire d'un apprenti en 2023	26 ans et plus					
	Base de calcul		Montant brut			
	100% du SMIC		1 709,28 €			

Aides aux employeurs	
Aide à l'embauche CAP – BAC PRO – CS	Une aide de 6000 euros est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} janvier 2023
Aide exceptionnelle BTS – LICENCE (jusqu'au 31/12/2023)	

Formation par apprentissage

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr